



"En route vers ~~l'excellence~~ !" la décadence !"

S'il y avait une note à attribuer à notre direction, le « zéro » serait de circonstance et ceci depuis plusieurs mois.

En effet, celle-ci excelle par son peu de résultat concernant les relations sociales et le respect qu'elle porte à ses personnels.

Une fois de plus, il n'y a toujours rien à espérer de nos dirigeants. Devant ce constat affligeant, seul une réaction ferme et collective des personnels peut changer la donne.

Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ **Astreintes lors des jours RTT**

Pour les personnels d'astreinte qui interviennent les jours RTT, la DRH s'entête à ne pas vouloir leur octroyer de compensation. On recherche dès maintenant des volontaires pour venir offrir gracieusement leurs heures RTT.

❖ **Temps partiel et jours fériés**

Les personnels à temps partiel ne peuvent pas prétendre à des compensations lorsque les jours fériés coïncident avec les jours de repos d'après la responsable de l'environnement social.

❖ **Traitement des heures excédentaires (compteur 198)**

Bien que la hiérarchie ait déjà statué (récupération, paiement des heures, ...), il subsiste encore des cas non traités. Le service GAP traite les informations qui lui sont envoyées par les RRH. Si vous rencontrez des problèmes de mise à jour, il faut, au plus vite, vous adresser à votre RRH. Quant au DRH, il n'a pas de réponse à nous fournir !

❖ **« 6 minutes » au chantier Narval**

Des personnels de « Narval » se sont vus amputer de 6 minutes de temps de douche par jour depuis janvier 2009. Sous la pression des élus CGT, une régularisation partielle a été faite à partir du 01-09-2012 mais le compte n'y est pas, ce qui dans certains cas peut représenter jusqu'à 50 heures perdues. Réponse décomplexée de l'environnement social : « pas de rétroactivité avant le 01-09-2012 ». Les élus CGT envisagent de saisir l'Inspection du Travail pour non respect de l'accord OTT

❖ **« AMIANTE »**

La CGT réitère sa demande pour qu'une sensibilisation aux risques « Amiante » soit faite à tous les personnels.

Contrairement aux affirmations du DRH dans le compte-rendu DP d'avril 2013, cela n'est pas toujours fait lors des formations au poste de travail.

Le service DQHSE prépare une fiche sur ces risques qui sera distribuée seulement aux personnels concernés par ce fléau.

Sachant que le risque d'exposition est potentiel dans tous les secteurs du site et au-delà (missions à l'étranger, centrales nucléaires, ...) cette réponse ne peut nous satisfaire. Comment être conscient de ce risque sans y avoir été sensibilisé ?

Pour info : lors du montage d'un dossier de préjudice d'anxiété, les personnels encore actifs concernés doivent fournir une attestation d'exposition à l'amiante établie par leur employeur, pour l'obtenir, il faut s'adresser au service GAP (contacter Madame Tesson Sophie).

❖ **Absence de réponses pour les postulants**

Les demandeurs de stages, d'emplois, ... devraient « en principe » recevoir une réponse même si elle est négative. Dans la réalité, ce n'est pas le cas et l'environnement social reconnaît que les délais de réponse sont trop longs sans pour autant envisager d'amélioration.

❖ **Stages de 3^{ème}**

La dernière session comptait 29 élèves, la DRH se félicite et se targue d'un bilan positif, certains d'entre eux envisagent une formation par alternance (pas de chiffre). Une prochaine session est prévue en décembre 2013 et devrait accueillir 30 élèves.

❖ **« Intempéries » encore et encore et toujours**

Pour la récupération des heures travaillées le mardi 12 mars 2013, le DRH n'a pas souhaité revenir sur ce sujet. Donc, contrairement à ce qu'il avait dit et écrit dans les comptes-rendus des réunions précédentes, ces heures ne seront pas compensées (remises sur compteur TIEMPO, paiement, ...).

Les 620 personnes concernées apprécieront. Vous pouvez toujours contacter Mr Mairet au 56350 pour lui faire part de votre satisfaction.

❖ **Dossiers de carrière des personnels**

Les dossiers sont actuellement numérisés et seront envoyés à Toulon (originaux et copies informatiques) au 1^{er} juillet 2013 pour les PMAD et en novembre 2013 pour les Conventions Collectives. Si certains personnels (sauf ceux en détachement) souhaitent en avoir une copie, ils peuvent prendre rendez-vous auprès de leur gestionnaire paye. Au passage, la gestion des salaires sera également transférée à Toulon.

Au regard de ce qui se passe pour les personnels en détachement (pertes importantes de données pour les bilans de carrière), la CGT craint le pire.

❖ **Bornes NAVISTA**

Suite à nos nombreuses relances, la direction n'a toujours pas de solutions pour que tous les personnels puissent avoir un accès « Lotus » afin de pouvoir communiquer comme les autres.

On peut affirmer que l'inégalité de traitement pour l'accès et la transmission des informations ne dérange pas notre direction.

❖ **Urgence embauches au CETEC**

Les contrats intérimaires justifiés par la direction comme étant liés à de l' « Accroissement Temporaire d'Activités » d'essais et d'usinage au CETEC se terminent en fin d'année. La CGT ne partage pas cette justification, il s'agit en fait d'emplois pérennes qui étaient occupés auparavant par des personnels DCNS partis en ACAATA (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante). Nous réclamons Au vu de la publicité que porte notre directeur à ce service l'embauche de ces intérimaires en CDI reste incontournable,

Le DRH précise que des CDI ne peuvent être proposés à condition d'avoir la visibilité sur la charge. La commission économique va statuer le 30 mai 2013 et un début de réponse sera fourni au Comité d'Etablissement le 6 juin 2013.

Avec un plan de charge garanti à Cherbourg jusqu'à 2021 et 200 millions de bénéfiques par an pour le groupe, que faut il de plus pour notre direction ? Comment, dans ces conditions précaires, assurer la bonne qualité de nos confections ?

❖ **Épargne salariale et PERCO**

Des personnels ayant fait le choix de renoncer au PERCO se sont vus imposer l'ouverture de ce compte. La direction va relayer ce problème auprès du prestataire.

Pour les difficultés à contacter par téléphone l'organisme assurant la gestion de l'épargne salariale, la direction assure que cela fonctionne très bien et qu'il faut juste être patient et savoir anticiper. Sur le site de cet organisme, il y a une boîte aux lettres où vous pouvez laisser vos messages (et espérer avoir une réponse).

❖ **Inégalité de salaires Hommes - Femmes**

Le sujet a été abordé par la commission égalité professionnelle le 22 mai 2013 et le Rapport sur les Situations Comparées (RSC) sera à l'ordre du jour du prochain CE du 6 juin 2013.

L'heure n'est plus à la résignation mais bien au rapport de force qu'il faut mettre en place pour changer de direction et éviter d'aller droit dans le mur.

A Cherbourg, le 29 Mai 2013

Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55739 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 06.61.19.71.72 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925